

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE BARDOS
PYRENEES ATLANTIQUES**

SEANCE DU 08 JUIN 2021

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER

L'an deux mille vingt-et-un, et le huit juin, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de cinéma, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN — Jean-Baptiste LAMOTE — Odette DIBON— CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

EXCUSES : DELAGE Véronique

La Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 août 2021, afin d'assurer l'entretien des bâtiments communaux, des espaces verts et de venir en soutien à l'accueil de la Mairie. Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article 3.I 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale cumulée de 6 mois par période de 12 mois.

L'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 354. En outre, la rémunération comprendrait les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques par délibération du Conseil municipal en date du 5 juin 2018.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

DÉCIDE - la création d'un emploi non permanent à temps complet d'adjoint technique pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 août 2021,
 - que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 354,

AUTORISE la Maire à signer le contrat de travail proposé en annexe,

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

La Maire,

Maïder BEHOTEGUY

